



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 88.2019

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 27
 Qui ont pris part à la délibération : 22 Pour : 22 Contre : 0

Date de la convocation : 27 août 2019

L'an deux mille dix neuf et le trois septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. FERRARI. MANERO. Mmes BALAGUE. DETUYAT. VIGNE DREUILHE. MM. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. LABORDE. MM. GADEN. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoirs : Mme SOULIER à Mme ARMENGAUD. Mme PONS à M. ANDRE. M. THOMAS à M. FERRARI.

Absents excusés : Mme SOULIER. M. DUBLIN. Mme PONS. MM. PEGOURIE. POUVILLON. THOMAS. Mmes ESTAUN. OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : APPROBATION D'UN AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE HENRI MATISSE

Exposé :

Par délibération n°42.2019 en date du 25 avril 2019, le Conseil municipal autorisait le Maire à signer les marchés de travaux relatifs à la rénovation thermique de l'école maternelle Henri Matisse.

En raison de sujétions techniques imprévues, des travaux complémentaires ont été nécessaires sur le lot n°5 : Isolation des combles et faux plafonds. Les travaux complémentaires d'un montant de + 5 991.82 € HT concernent :

- La dépose et l'évacuation du faux plafond et de l'isolant dans la classe 6,
- La réalisation d'un plafond coupe feu ½ heure pour la totalité de la classe 6 et une partie du dortoir,
- La réalisation du faux plafond dans la classe 6.

Cela fait l'objet du présent avenant qui est proposé à l'approbation du Conseil municipal.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'avenant avec l'entreprise AD VALIDEM pour un montant total en plus value de 5 991.82 € HT,

Article 2 : le lot n°5 Isolation des combles/Faux plafonds s'élève avec cet avenant à 34 463.14 € HT,

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20190903-03092019_88-DE
Reçu le 05/09/2019
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=M
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
AN,C=FR
05/09/2019

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE